

Pour préparer l'avenir, l'administrateur, l'homme politique, le chef d'entreprise, le responsable d'association se servent des résultats du Recensement, qui alimentent leur réflexion et éclairent leurs décisions.

Codification

Le fait que les questionnaires soient presque entièrement précodés facilitera cette opération. Les codificateurs travailleront surtout sur la codification géographique des localités, des professions et des branches d'activités économiques.

- Résultats provisoires (résultats du dépouillement des fiches récapitulatives);
- Principaux résultats définitifs (tableaux et commentaires);
- Analyses des données et travaux méthodologiques.

Exploitation permanente

L'acquisition imminente d'un micro-ordinateur de grande puissance de traitement et capacité de stockage permettra au cours des années à venir de répondre "en temps réel" aux demandes et besoins de tous les utilisateurs extérieurs ou internes à la Direction de la Statistique. Le maintien d'une base de données géographiques au niveau des découpages territoriaux les plus fins et d'un système de cartographie informatique permettra également de fournir les informations requises pour toute entité procédant d'un éventuel redécoupage administratif du pays.

Saisie et tabulation

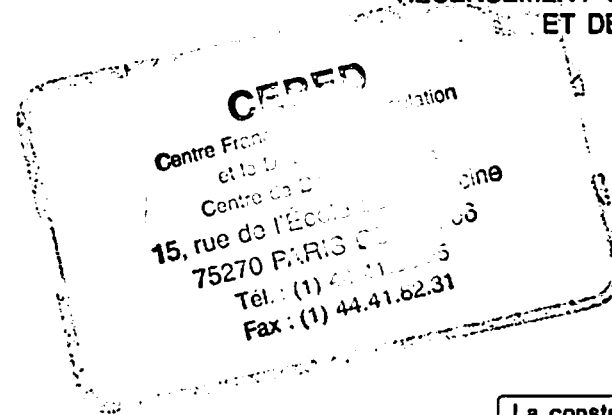
Le matériel de saisie existant à la Direction Nationale du Recensement comporte actuellement 12 micro-ordinateurs IBM PS/2-30 286.

La saisie du recensement sera assurée par 24 agents recrutés et formés à la Direction Centrale de la Statistique pour une durée de huit mois (octobre 1991 - mai 1992).

Publication

Les résultats du recensement seront publiés en plusieurs livraisons :

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT - 1991



La construction d'un Etat moderne passe aussi par la connaissance approfondie de sa population.

PRESCRIT PAR LE DECRET 90-073/PR DU 23 JUILLET 1990, LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 1991 EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES PERSONNES RESIDANT AUX COMORES.

EN CONTREPARTIE, LA LOI PROTEGE STRICTEMENT L'ANONYMAT ET LA CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS RECUEILLIES.

LES QUESTIONNAIRES SONT TRAITES DE FACON ANONYME ET UTILISES UNIQUEMENT A DES FINS STATISTIQUES.

TOUTES LES PERSONNES PARTICIPANT AUX OPERATIONS DU RECENSEMENT SONT ASTREINTES AU SECRET PROFESSIONNEL.

"SOYONS DU NOMBRE LE 15 SEPTEMBRE 1991"

GENERALITES SUR LE RECENSEMENT

Le recensement de la population est une pratique universelle; tous les pays du monde en effectuent périodiquement. Les Nations Unies recommandent, en particulier, de mener un recensement de la population tous les 10 ans.

Aucun pays au monde ne peut se passer du dénombrement exact de sa population, ni d'informations démographi-

ques, sociales ou économiques, base indispensable des décisions qui nous concernent tous en matière de politique économique et sociale. Car seule une bonne connaissance de la structure de la population permet de faire le point sur l'évolution rapide de notre société, de plus en plus mobile et diversifiée, et de prévoir les infrastructures nécessaires de demain.

HISTORIQUE DES RECENSEMENTS AUX COMORES

Le premier recensement de la population des Comores a été réalisé en 1958 et le second en 1966. Le premier recensement moderne effectué après l'accession des îles à l'indépendance a été celui de septembre 1980, financé par le Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population (FNUAP, projet COI/77/P01). Ce recensement a dénombré 335 150 habitants (population de droit) dans les trois îles (Ngazidja, Mwali et Ndzuwani). L'île de Maoré, partie intégrante de l'Archipel des Comores mais qui reste encore sous administration française, comptait, en 1978, 47 246 habitants et 67 998 en 1985.

Les résultats du recensement de 1980 ont montré un

taux d'accroissement de 3,3 %. La densité de la population était de 173 habitants par kilomètre carré pour l'ensemble du territoire national. La densité de la population par terre cultivable s'est élevée à 404 pour le territoire national. Cette densité, par île, s'élève à 801 pour Ndzuwani, 331 pour Ngazidja et 154 pour Mwali.

L'impact de cette situation pour le développement des Comores est connu au niveau du Gouvernement et a été débattu au cours des séminaires organisés en décembre 1985 dans chacune des îles en vue de diffuser les résultats du recensement. Le rapport portant sur ces séminaires a été publié en février 1986.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA POPULATION - 1980

Ile	Effectif	Superficie Km ²	Densité hbts/km ²	Rural	Urbain
				effectif	effectif
NGAZIDJA	182.656	1.147	159	152.917	29.739
NDZUWANI	135.958	424	321	93.003	42.955
MWALI	16.536	290	57	11.124	5.412

Le personnel de terrain se décompose comme suit :

- un Superviseur principal par île;
- un Superviseur par région censitaire;
- 215 contrôleurs à raison de 1 contrôleur pour 5 agents recenseurs, en moyenne;
- 1.090 agents recenseurs

Dénombrement

Le dénombrement de la population s'opérera durant la seconde quinzaine de septembre 1991. Les agents recenseurs, une fois formés dans leur région censitaire, seront mis en place dans leurs zones de dénombrement. Quatre jours seront consacrés à la reconnaissance de leur zone, la prise de contact et la numérotation des bâtiments. Les agents travailleront pendant une dizaine de jours sous la direction des contrôleurs et superviseurs pour assurer le dénombrement. Ils rempliront aussi les documents récapitulatifs destinés à préparer les résultats provisoires. Tous les questionnaires remplis, aussi bien que les documents récapitulatifs et les documents de contrôles seront centralisés avant le 1er octobre 1991 et transmis à la Direction Nationale du Recensement.

Enquête de couverture

Pour l'appréciation de la qualité du recensement (omissions, doubles comptes, qualité des informations recueillies), il est prévu une enquête de couverture post-censitaire immédiatement après le dénombrement. Elle sera exécutée dans une cin-

quantaine de zones de dénombrement, réparties sur les trois îles. Ces zones, qui seront retenues par choix raisonné, seront entièrement ré-enquêtées. Le questionnaire pour l'enquête de couverture contiendra les mêmes questions que celles du recensement.

L'exploitation de résultats de l'enquête de couverture permettra un jugement sur l'exhaustivité et la qualité des données du recensement.

Exploitation et Publication

La phase d'exploitation englobe le dépouillement préliminaire, la codification, la saisie, le contrôle technique et la tabulation des données. Cette phase se poursuivra, après production des résultats attendus du Recensement, par des travaux méthodologiques et par l'exploitation permanente des bases de données cartographiques et numériques constituées à partir du Recensement.

Dépouillement préliminaire

Le dépouillement préliminaire sera fait avec les documents récapitulatifs en vue de publier les résultats préliminaires du recensement. Il est envisagé que des premiers résultats provisoires (portant sur la population par île, répartie par âge et sexe) soient disponibles dès la fin du mois de novembre 1991.

Cette phase sera précédée par un contrôle exhaustif des feuilles de recensement une fois reçues du terrain par la DNR.

Photographie du présent, le Recensement fournit l'image de référence des structures démographiques, professionnelles et sociales du pays, ainsi que des caractéristiques de l'habitat.

PRINCIPAUX INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

Cartographie

Toute localité de taille supérieure à une "zone de dénombrement" (500 habitants en moyenne) a fait l'objet de relevés de terrain par des topographes, dont les croquis servent de base à des plans reproduits pour les agents recenseurs. Ces cartes, appuyées par des relevés d'informations statistiques collectives et des comptages d'habitations, permettent de déterminer le découpage des zones de dénombrement et d'en identifier sans ambiguïté les limites exactes. Travail de longue haleine, l'opération cartographique a débuté dès avril 1990 et s'est achevée en juillet 1991.

Recensement pilote

Un recensement pilote, conçu pour tester les questionnaires, les manuels et l'organisation logistique du recensement, a été exécuté du 23 février au 20 mars 1991.

Le recensement pilote a porté sur 31 zones de dénombrement (3% environ du nombre total de zones dans le pays).

L'exploitation du recensement pilote a permis de porter les corrections et aménagements nécessaires aux questionnaires, manuels et programmes d'exploitation informatique, et de se faire une idée plus précise des difficultés de tous ordres qui pourraient être rencontrées lors de l'opération principale, en septembre 1991.

Sensibilisation

Une campagne de sensibilisation a été organisée pour informer la population sur l'utilité et l'importance du recensement. Diverses méthodes de sensibilisation sont employées, à savoir : les affiches, les émissions sur divers aspects du recensement, les chansons et spots publicitaires, et, surtout, le contact direct des équipes de sensibilisation avec la population de toutes les localités du pays.

La campagne de sensibilisation sera particulièrement intensifiée dans les quatre semaines précédant le dénombrement final.

Recrutement, formation et dénombrement

Le dénombrement sera organisé en septembre 1991, c'est-à-dire pendant les vacances scolaires afin de bénéficier de la participation des enseignants et des lycéens en tant qu'agents recenseurs, sous la supervision des cadres de la Direction Nationale du Recensement.

Il est envisagé de former 255 contrôleurs parmi lesquels 215 (dont 10 de réserve) seront sélectionnés pour le dénombrement. Quant aux agents recenseurs, il est envisagé que 1.200 seront formés et 1.090 (dont 110 de réserve) seront sélectionnés pour le dénombrement. Les contrôleurs contribueront à la formation des agents recenseurs en collaboration avec les cadres de la DNR.

Indicateurs	Recensement 1958	Recensement 1966	Recensement 1980 ⁽¹⁾
Effectif population date de référence	183.133	243.948 /09/66	335.150 15/09/80
Taux brut de natalité (p.1000)	-	-	46,0
Descendance finale (50 ans)	-	-	7,1
Taux brut de mortalité (p.1000)	-	-	15,7
Taux de mortalité infantile (p.1000)	-	-	121,7
Espérance de vie à la naissance (ans)	-	-	-
Hommes	-	-	54,2
Femmes	-	-	53,9
Age moyen au premier mariage	-	-	-
Hommes	-	28,1	26,8
Femmes	-	20,2	20,0
Nombre moyen d'épouses par homme marié	-	1,3	1,2
Nombre moyen de mariages par femme	-	-	1,3
Taux de scolarisation primaire (6-13 ans)	-	-	-
% Hommes	-	-	40,8
% Femmes	-	-	34,5
% d'illettrés chez les 15 ans et plus	-	-	-
% Hommes	-	35,3	40,0
% Femmes	-	49,4	54,5
% d'actifs chez les 15 ans et plus	-	51,9 ⁽²⁾	53,4
% Hommes	-	-	81,4
% Femmes	-	-	27,0
Taille moyenne des ménages	-	4,9	5,4

⁽¹⁾ sans Haïr, sous domination française

⁽²⁾ 15 à 65 ans

- Non disponible

LE RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT 1991

11 ans se sont écoulés depuis le dernier recensement. Par décret N° 90-073/PR du 23 Juillet 1990, il est institué sur l'ensemble du territoire national, le Recensement Général de la Popu-

lation et de l'Habitat 1991. Pour la coordination, l'exécution et le contrôle de cette importante opération, il est créé un Conseil National, un Comité Technique, une Direction Nationale et des

Comités Régionaux du Recensement.

Le Conseil National du Recensement (CNR), est composé du Représentant de la Présidence de la République, des Membres du Gouvernement, des Gouverneurs, et de 3 représentants de l'Assemblée Fédérale. Le CNR, organe suprême du recensement, fixe l'orientation générale et assure la coordination et le contrôle des opérations. Il est présidé par Le Ministre des Finances, de l'Economie, du Budget et du Plan.

Le Comité Technique du Recensement (CTR), présidé par le Directeur Général du Plan, regroupe les Directeurs, le Représentant de la Présidence de la République, le Chef d'Etat-Major des FCD, le Commandant de la Gendarmerie Fédérale et les Représentants des gouvernorats. Le CTR est chargé d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution des décisions du CNR, de veiller à l'harmonisation des interventions des différents services et organismes qui concourent à la réalisation du recensement et d'examiner toutes questions à soumettre au CNR.

La Direction Nationale du Recensement (DNR), organiquement intégrée à la Direction de la Statistique, est

chargée de la conduite des opérations du recensement sur l'ensemble du territoire, conformément aux orientations du CNR. Le décret dispose des divisions techniques opérationnelles qui doivent être établies au sein de la DNR. Celle-ci bénéficie d'une souplesse d'organisation interne considérable, lui permettant d'affecter le personnel en fonction des besoins du moment et de la phase en cours d'exécution. La DNR est également habilitée à recourir à l'assistance d'autres départements ministériels spécialisés (par exemple, le recrutement temporaire au sein de la Direction de cartographes et topographes issus de l'Urbanisme ou du Cadastre).

Le Comité Régional du Recensement (CRR), présidé par le Gouverneur de l'île, regroupe les préfets, les députés (2 par préfecture), les Chefs d'antenne du CEFADER, le Directeur régional des enseignements, les envoyés permanents de la presse, le Commandant de la Gendarmerie et le superviseur principal du recensement. Le CRR a pour rôle d'assurer la coordination des services et organismes qui concourent aux opérations et d'organiser les campagnes de sensibilisation et d'information des populations sur les objectifs et le déroulement du recensement.

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1991 est financé par le Gouvernement Comorien et soutenu par plusieurs bailleurs de fonds, dont Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Fonds Européen de Développement (FED), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Coopération Française et l'UNICEF.

OBJECTIFS DU RECENSEMENT

Objectifs à long terme

Le Recensement fournira une série de données détaillées sur la situation démographique, sociale et économique du pays qui serviront comme base de données complètes sur les caractéristiques socio-culturelles de la population comorienne. Il aidera par ailleurs le Gouvernement à étudier les résultats et l'effet de mesures prises depuis le dernier recensement (en particulier le lancement d'un vaste programme de Santé Maternelle et Infantile et Planification Familiale [SMI/PF], soutenu par le FNUAP), qui visent à maîtriser la croissance très élevée de la population et ses conséquences néfastes sur le niveau de revenu et sur la dégradation de l'environnement et sur l'érosion des sols.

Objectifs immédiats

Le recensement fournira des résultats qui permettront

une meilleure connaissance de la démographie des Comores (état, dynamique et conséquences) - Ces résultats permettront notamment de :

(i) constituer avec les résultats de la cartographie une base de sondage plus élaborée et plus représentative des réalités démographiques et socio-économiques du pays, une planification plus efficiente des enquêtes futures, et une meilleure connaissance des caractéristiques de l'habitat et de l'urbanisation.

(ii) mieux asseoir la recherche sur les inter-relations entre population et développement.

(iii) faciliter dans le cadre des Réformes Administratives prévues par le gouvernement Comorien la relance et la remise sur pied du nouveau système national d'état civil en fournissant les données d'identification, au niveau des localités, de tous les résidents du pays.

LES ACTIVITES DU RECENSEMENT

La préparation et l'exécution d'un recensement de la population nécessitent différentes activités adaptées et bien agencées tenant compte de la situation socio-économique du pays. Parmi ces activités, plusieurs sont déjà achevées et d'autres sont à un stade très avancé.

Elaboration des documents

Les travaux du Recensement nécessitent un certain nombre de documents techni-

ques : questionnaires de ménage et d'habitation secondaire, fiches de polygamie, cahiers de zone, bordereaux divers, ainsi que des manuels d'instructions pour les cartographes-topographes, dessinateurs, enquêteurs, contrôleurs et superviseurs et un manuel de référence synthétique. Ces documents ont été élaborés au cours de l'année 1990 et ont été finalisés à la lumière des résultats des tests auxquels ils ont été soumis par le Recensement-pilote de mars 1991.